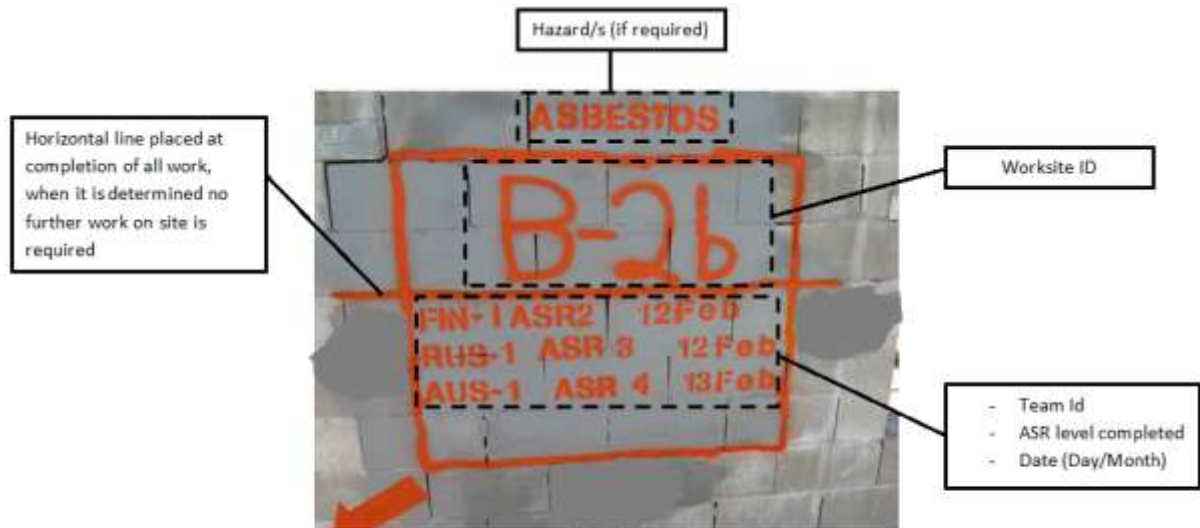


« Marquage des bâtiments et balisage de zone »



Marquage immeubles :

Le marquage doit être appliqué **dès le niveau ASR 2** d'évaluation du secteur dès qu'un chantier a été considérée comme un lieu de travail. Le marquage doit être appliqué sur la façade ou près de l'entrée principale sur le chantier.

La méthode suivante doit être utilisée lors de l'application du marquage chantier:

- Dessiner une zone de 1,2 mètres x 1,0 mètres (environ),
- on peut dessiner une flèche directionnelle pour confirmer l'emplacement exact de l'entrée du chantier.
- à l'intérieur du cadre, on indique :

o identification du chantier (exemple : C 1)

o identification de l'équipe : PUI FRA01

o le niveau ASR terminé : exemple ASR 2 après reconnaissance,

o la date selon le format : 28FEV

- à l'extérieur du cadre, on indique:

o tout danger méritant d'être signalé (en haut) : water, gas, collapse, etc..

o la catégorie de triage (en bas) qui résulte de l'évaluation : A, B, C, D, E, F

- il faut mettre à jour le niveau ASR terminé, le nom de l'équipe et la date,

- mettre à jour le nombre de personnes disparues, victimes secourues et victimes décédées évacuées,
- le marquage peut-être fait à la peinture en aérosol, autocollants, carte imperméable, etc. au choix de l'équipe,
- L'identification du chantier doit comporter des lettres et chiffres d'environ 40cm de haut,
- L'identification de l'équipe, le niveau ASR et la date peuvent être plus petits, par exemple environ 10 cm,
- La couleur doit être très visible et contraster avec le support,
- à la fin de toutes les opérations, si aucun travail supplémentaire n'est nécessaire, une ligne horizontale doit être tracé en travers du cadre.

ASBESTOS



C-5

AUS-1 ASR 2 19 Oct

B

ASBESTOS

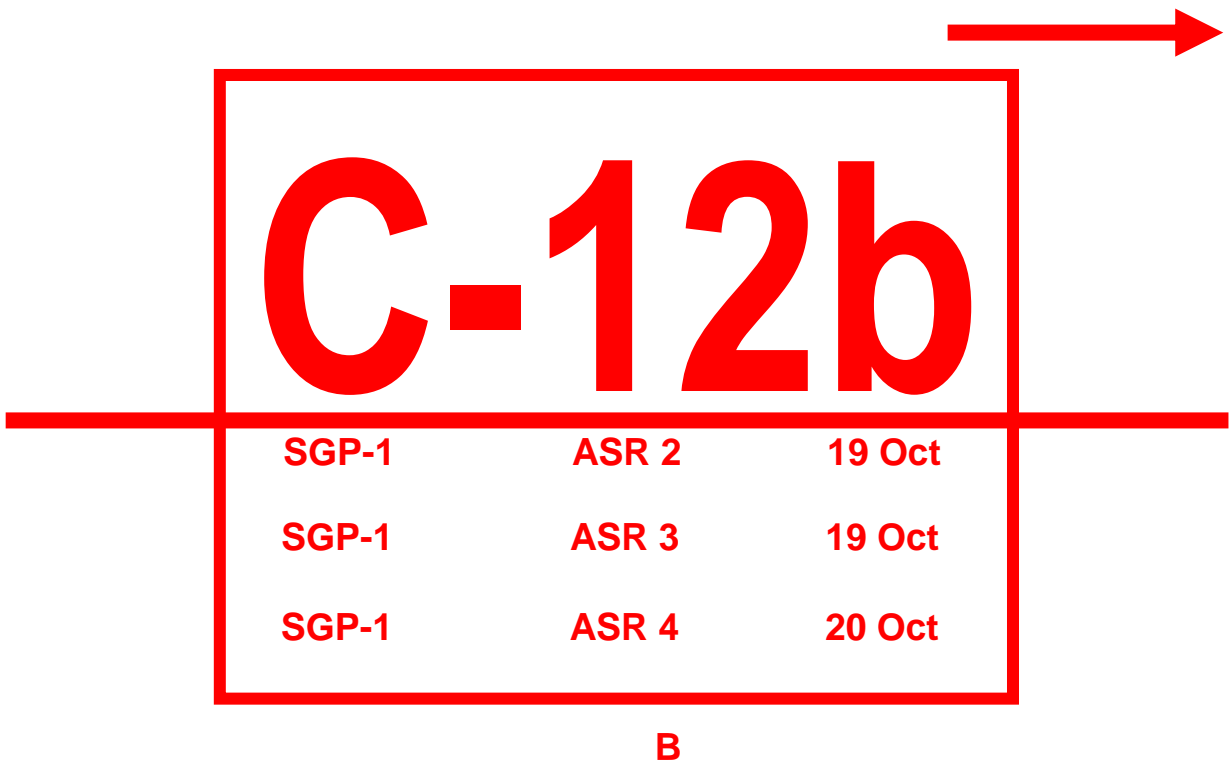


C-5

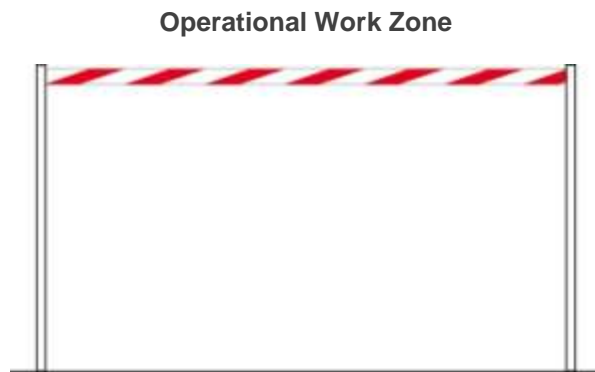
AUS-1 ASR 2 19 Oct

TUR-2 ASR 3 19 Oct

B



Balisage d'une zone de travail



Balisage d'une zone dangereuse :

